

Affranchir
 au tarif
 lettre



L'assurance
 à bonne école

Avec notre contrat
Abeille Habitation,
 choisissez l'option
 Assurance Scolaire
 à partir de **1 €/mois**
 par enfant.



Votre espace personnel
 Abeille Assurances

vous permet d'accéder à l'ensemble
 de vos contrats 24h / 24.

Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées, consulter et
 simuler vos remboursements en santé, suivre l'évolution de
 votre épargne et éditer vos attestations comme par exemple
vos attestations scolaires.

L'espace personnel Abeille Assurances est accessible sur le
 site **abeille-assurances.fr**

L'assurance scolaire est essentielle
 aux enfants scolarisés de la maternelle
 à la terminale et même obligatoire
 dans le cadre des sorties, voyages ou
 stages organisés par l'établissement.

Abeille Assurances protège votre enfant, qu'il soit victime ou
 responsable d'un accident, et vous propose un ensemble de
4 garanties très étoffées :

1 Garanties individuelles

À la suite d'un accident touchant votre enfant, ces garanties
 vous permettent d'être indemnisé des frais médicaux,
 pharmaceutiques et même d'hospitalisation. Abeille Assurances
 pourra verser une indemnité en cas d'invalidité ou de décès de
 celui-ci.

2 Garanties des objets

Elles s'appliquent aux biens de votre enfant (bicyclette,
 instrument de musique...) en cas de détérioration accidentelle.

3 Responsabilité civile

Cette garantie vous permet de faire face aux dommages que
 votre enfant pourrait causer aux autres.

4 Assistance

Tant en France qu'à l'étranger, Abeille Assurances vous permet
 de garder l'esprit tranquille en toutes circonstances, même si
 votre enfant est en déplacement très loin de chez vous.

Faites intervenir vous-même l'assistance, si nécessaire, en
 appelant l'assistance scolaire Abeille Assurances :



Tél : **01 41 32 21 56**
 coût d'un appel local depuis un poste fixe
 en France métropolitaine, selon opérateur.

ou de l'étranger : **+33 1 41 32 21 56**
 coût d'un appel local depuis un poste fixe, selon opérateur,
 à partir de l'étranger.

Vous pouvez consulter le texte intégral des Conditions Générales
 chez votre Agent Général Abeille Assurances : • 4118 (Assurance Scolaire),
 • 18687 (Abeille Habitation)

Toujours plus proche de vous
pour vous protéger

Compagnie d'assurance majeure en France forte de ses 170 ans
 d'expérience, Abeille Assurances, dispose d'une gamme étendue
 de produits et services d'assurance, de prévoyance, d'épargne et
 de retraite à destination de plus de 3 millions de clients.

Assurance	Protection	Épargne	Retraite
Auto Habitation Assurances professionnelles Emprunteur	Protection de la famille Santé Prévoyance	Assurance vie Gestion financière	Retraite individuelle Retraite collective Épargne salariale

Plus d'informations sur [abeille-assurances.fr](https://www.abeille-assurances.fr)

En cas d'accident, contactez dans les 5 jours
 votre Agent Général Abeille Assurances :

Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : www.orias.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire, à jour au 20/03/2026.
 Réf. 8653-0526 - Crédits photos : Gettyimages.

Abeille Assurances - Service Réclamations - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9

Imprimerie SIPAP – Pôle République – 2 rue des Transporteurs

BP 91077 – 86061 POITIERS Cedex 9

Fabrication sur papier issu des forêts

gérées durablement – IFGD.



Abeille IARD & Santé – Société anonyme d'Assurances Incendie, Accidents
 et Risques Divers au capital de 344 822 425,00 € - Entreprise régie par le Code
 des assurances - Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes -
 306 522 665 RCS Nanterre.

Assurance & Protection
 Épargne & Retraite



Comme vous savez
 l'être avec vos enfants,
nous sommes
à vos côtés 24h/24

ASSURANCE SCOLAIRE

À partir de
1€/mois
 par enfant,
 une protection 7j/7
Exclusivement en Agence
 Abeille Assurances
 (voir conditions en agence)



[abeille-assurances.fr](https://www.abeille-assurances.fr)

2 formules

pour une réponse adaptée aux besoins de votre enfant.

Formule “Zen” (F2)

Elle couvre la garde d’enfant à la suite d’un accident ou au retour d’une hospitalisation. Toutes les activités effectuées par votre enfant hors du cadre scolaire, même pendant les vacances et les week-ends, sont également garanties.

Formule “Plus” (F3)

Cette formule est très étoffée et offre les mêmes garanties que la formule 2 avec des montants de garantie plus importants. Elle est la meilleure protection qu’Abeille Assurances peut offrir à votre enfant grâce aux services complémentaires suivants :

- La prise en charge du lit d'accompagnant en cas d'hospitalisation de votre enfant.
- L'accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression.
- Le dépannage serrurerie, à la suite d’un vol ou de pertes de clés.

Ces formules incluent l'aide Pédagogique à Domicile.

Si votre enfant doit manquer l’école, à la suite d’une maladie non chronique ou d’un accident, cette garantie lui permet de poursuivre son programme scolaire à votre domicile, à compter du 15^{ème} jour d’absence scolaire, avec l’aide de professeurs qualifiés, à raison de 15 heures par semaine jusqu’à la reprise des cours.

Ce soutien pédagogique est assuré du cours préparatoire jusqu’à la terminale⁽¹⁾.

Ainsi votre enfant ne risque plus d’avoir un retard scolaire préjudiciable à la poursuite de ses études en cas de maladie non chronique ou d’accident.

⁽¹⁾ Dans les matières principales (mathématiques, physique, français, anglais, espagnol, allemand, histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre).

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

	PLAFOND DES GARANTIES	
	Formule “Zen” (F2) 14 €/an	Formule “Plus” (F3) 20 €/an
	Souscription contrat Scolaire	
► Individuelle Accident (y compris accident subi par votre enfant conducteur d’un 2 roues à moteur ≤125 cm3) en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et, le cas échéant, des prestations versées par une assurance complémentaire Santé et/ou Individuelle du conducteur.	12 €/an	2 € d'économie ⁽²⁾ 18 €/an
	Souscription avec le contrat Abeille Habitation	
• Décès (au cours des compétitions sportives officielles : 3 100 €)	2 300 €	3 100 €
• Invalidité permanente partielle : (franchise relative de 10 %) : - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 11 à 33 %, - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 à 66 %, - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 à 100 %.	Capital de référence	
	23 000 € 46 000 € 69 000 €	46 000 € 92 000 € 138 000 €
• Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport	300 % de la base de remboursement	
• Frais pharmaceutiques	100 % de la base de remboursement	
• Forfait hospitalier	oui	oui
• Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)	néant	25 €/nuit (10 nuits max.)
• Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)	230 €	310 €
• Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par événement	230 €	310 €
• Poliomyélite, méningite cérébro-spinale	3 100 €	3 100 €
• Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer	1 600 €	3 100 €
• Frais de transport sur le trajet domicile-école et retour, pendant 60 jours maximum	8 €/jour	16 €/jour
• Bris de lunettes ou de lentilles de contact	160 €	230 €
• Bris des appareils auditifs (suite à un accident corporel garanti)	230 €	310 €
► Garanties des objets		
• Bicyclette de votre enfant suite à une collision avec un tiers identifié, franchise absolue de 30 €	230 €	
• Instrument de musique de votre enfant (yc prêté ou loué), franchise absolue de 30 €	800 €	
• Fournitures scolaires, vêtements et effets personnels suite à agression ou collision, franchise absolue de 30 €	néant	230 €
• Fauteuil roulant	500 €	
► Responsabilité civile ⁽³⁾ (à la suite de dommages causés à un tiers)		
• Dommages corporels	10 000 000 € par sinistre	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	6 750 000 € par sinistre	
Stages en entreprise (rémunérés ou non)		
• Dommages causés aux matériels des entreprises	16 000 €	
► Recours suite à accident (pour les litiges excédant 230 €) Frais de procès	3 000 € par litige et par an	
► Assistance Aide pédagogique à domicile - À tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15 ^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours	Tél : 01 41 32 21 56 15h /semaine maximum jusqu'à la reprise des cours	
Assistance au domicile		
• Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression	néant	1 semaine, 4 fois/jour max.
• Soutien psychologique et accompagnement à la suite d'une agression ou de harcèlement scolaire	néant	5 entretiens téléphoniques
• Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)	3 jours	3 jours
• Dépannage serrurerie à la suite d'une perte ou d'un vol de clés	néant	80 €
Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident)		
• Organisation et prise en charge du rapatriement		
• Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski	460 € maximum	
• Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale	50 € TTC/nuit (10 nuits maximum)	
• Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation	50 € TTC/nuit (10 nuits maximum)	
• Rapatriement du corps en cas de décès	765 € maximum	
• Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche		
• Remboursement à l'étranger, en complément des Caisses d'assurance maladie et/ou des organismes de prévoyance (franchise absolue de 15€) - des frais médicaux, - des soins dentaires.	6 100 € maximum par enfant et par an 80 € maximum par enfant et par an	
• Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger	6 100 € maximum par enfant et par an	

⁽²⁾ Par an et par enfant. ⁽³⁾ Inclut dans votre contrat Abeille Habitation.

Compléter tous les champs du bulletin de souscription ci-dessous est nécessaire au traitement de votre demande. Pour assurer plus de 3 enfants, merci de contacter votre agent général.

Oui, je souscris la garantie « Assurance Scolaire » et je choisis ma formule :

En complément du contrat Abeille Habitation	Indépendamment du contrat Abeille Habitation
Formule “Zen” (F2)	
☐ 12 €/an par enfant	☐ 14 €/an par enfant
Formule “Plus” (F3)	
☐ 18 €/an par enfant	☐ 20 €/an par enfant

Enfant(s) : Prix de la formule

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. portable :

E-mail : @

- ☐ Je suis informé(e) qu’Abeille Assurances Holding peut utiliser mes informations pour me faire profiter d’offres d’assurance, épargne, retraite ou analogues, auxquelles je peux m’opposer sur simple demande. J’accepte de recevoir par email ou SMS des informations et offres commerciales de la part des entités filiales d’Abeille Assurances Holding*.
- ☐ J’accepte de recevoir les informations et les offres commerciales des partenaires des entités filiales d’Abeille Assurances Holding* par email ou SMS.

* Abeille IARD & Santé, Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle.

Je demande à faire bénéficier mon (mes) enfant(s) désigné(s) ci-contre des garanties du contrat «multirisque scolaire» de la société Abeille IARD & Santé en fonction de la formule choisie.
Je joins à ce bon de souscription le règlement correspondant au total de la (des) garantie(s) choisie(s).

Fait le : à

Signature :

Si le contrat a été réalisé dans le cadre d’un démarchage à domicile l’article L 112-9 du Code des Assurances s’applique.
« Art. L. 112-9. - I. – Toute personne physique qui fait l’objet d’un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d’assurance ou un contrat à des fins qui n’entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d’y renoncer par lettre recommandée avec demande d’avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. [...] Dès lors qu’il a connaissance d’un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat, le Souscripteur ne peut plus exercer ce droit de renonciation. »
Pour exercer ce droit de renonciation, vous devez nous adresser une lettre recommandée avec demande d’avis de réception rédigée ainsi :
«Je soussigné(e),, déclare renoncer à la souscription du contrat Assurance Scolaire, réalisée le auprès d’Abeille IARD & Santé. En conséquence, ce contrat au titre duquel je certifie ne pas avoir connaissance de la survenance d’un sinistre mettant en jeu l’une des garanties sera résilié à compter de la date de réception de la présente lettre recommandée et Abeille IARD & Santé me remboursera le solde de la cotisation déjà versée, dans les 30 jours suivant cette résiliation. »

Vos données personnelles sont traitées par Abeille IARD & Santé pour la passation, la gestion et l’exécution du contrat d’assurances, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude à l’assurance, la gestion commerciale des clients (dont les opérations de gestion) et la prospection commerciale.
Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur vos droits, vous pouvez consulter la clause «Protection des données personnelles» des Conditions Générales (à la section 11. Vie du contrat).